

Coronavirus

le Leem publie un guide pratique pour les salariés de l'industrie pharmaceutique qui souhaitent rejoindre la Réserve sanitaire

Mobilisée par le ministère de la Santé, le 6 mars 2020, pour faire face à l'épidémie de coronavirus en France, la Réserve sanitaire regroupe des professionnels de santé, salariés, libéraux ou retraités qui viennent épauler les équipes soignantes sur le terrain en cas de situation sanitaire exceptionnelle.

Dans le contexte d'accélération très rapide de la pandémie et de mobilisation exceptionnelle de tous les professionnels de santé, le Leem et ses 270 entreprises adhérentes soutiennent sans réserve ceux qui, parmi les quelque 10 000 médecins et pharmaciens travaillant dans l'industrie pharmaceutique, décident de s'engager dans la Réserve sanitaire pour augmenter la capacité d'intervention des équipes de soins et garantir à l'ensemble de la population la meilleure prise en charge possible.

Comment s'inscrire ? Quelles sont les compétences requises ? Quelle est la nature des missions demandées ? Pour combien de temps ? Le Leem a réalisé un mémo explicatif sur la Réserve sanitaire destiné aux salariés du secteur qui voudraient se rendre utiles.

Contacts presse :

Stéphanie BOU - tél : 01 45 03 88 38 - email : sbou@leem.org / Virginie PAUTRE – tél : 01 45 03 88 87
- email : vpautre@leem.org / Elisa MAHDADI - emahdadi@leem.org